



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

Coopération pierre sèche

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
Mme G. LASFARGUE, conseillère régionale d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARINHO, représentant de la Communauté de communes du Grand Figeac
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque – Limogne
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. G. CROS, représentant de la Communauté de communes CAUVALDOR
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. C. PONS, maire de la Commune de Soulomès

**DATE DE LA
CONVOCATION**

22 juillet 2022

DATE D'AFFICHAGE

22 juillet 2026

**NOMBRE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 23

Voix : 41

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme G. LASFARGUES
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARINHO
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. G. CROS
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme Catherine PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon, donne pouvoir à M. D. BESSIERE
M. F. DESCREMPS, conseiller départemental du Lot
M. J-B JALLET, Maire de Rocamadour

ÉTAIENT EGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

L'utilisation de la pierre dans les constructions constitue le paysage remarquable des Causses du Quercy. Que ce soit pour la restauration du bâti ancien ou pour la création de nouveaux aménagements, que ce soit la pierre à bâtir ou la lauze, la pierre est un marqueur fort. Depuis plusieurs années, le Syndicat mixte du Parc et la Chambre de Métiers mènent des actions pour répondre localement à l'objectif de préserver la qualité des paysages mais aussi de développer l'économie locale. Cette démarche concerne de nombreux acteurs (artisans, associations, collectivités, syndicats professionnels, personnes en formation, en reconversion...). Les deux structures ont mené et mènent encore de nombreuses actions pour répondre localement à l'ensemble des problématiques de la filière pierre : ouverture de microcarrières (carrières patrimoniales), chantiers collectifs, construction de murets contemporains, fiches techniques, création d'un réseau départemental des artisans de la filière pierre...

Le Syndicat mixte du Parc et la Chambre de Métiers du Lot souhaitent poursuivre les actions de développement de la filière pierre et souhaitent participer à un projet de coopération intitulé PIERRE D'OC : Programme Interterritorial pour l'Émergence d'un Réseau Régional d'Echanges autour de la pierre sèche en Occitanie. Ce projet de coopération concerne 10 territoires de la région Occitanie, et est un projet de coopération LEADER.

Cette coopération LEADER entre territoires a pour objectifs de :

- constituer un réseau de territoires d'Occitanie autour de la thématique Pierre sèche ;
- partager et essaimer les bonnes pratiques ;
- renforcer l'identité paysagère et culturelle du territoire ;
- valoriser les artisans, les ressources et savoir-faire locaux ;
- développer des compétences locales au service des communes et intercommunalités ;
- soutenir une filière économique émergente (artisanat, formation, tourisme) ;
- accompagner des partenaires locaux actifs dans ce domaine ;
- sensibiliser et initier le grand public à l'intérêt de la pierre sèche.

Projet :

Ce projet de coopération s'articule autour d'un socle commun à tous les partenaires et d'actions complémentaires dites « à la carte » permettant à chaque territoire de s'impliquer selon ses priorités et ses moyens.

Socle commun

Le socle commun constitue la base partagée du projet et comprend plusieurs actions structurantes :

- **Visites inspirantes** sur des sites de référence afin de favoriser les échanges d'expériences et l'appropriation de bonnes pratiques.
Le territoire du Parc-Géoparc des Causses du Quercy accueillera une visite inspirante en avril 2028.
- Élaboration d'un **guide des bonnes pratiques** à destination des élus, techniciens et professionnels, pour partager les méthodes d'intervention sur les ouvrages en pierre sèche.
- Constitution d'un **annuaire cartographique de la pierre sèche** permettant de recenser les acteurs, entreprises et ressources mobilisables à l'échelle des territoires.
- Création d'une **Boîte à outils urbanisme**, destinée à faciliter l'intégration de la pierre sèche dans les documents et projets d'urbanisme, à destination des élus et techniciens.

Actions à la carte menées par le Parc-Géoparc des Causses du Quercy

En complément du socle commun, deux actions supplémentaires seront menées sur le territoire :

- Plan de formation :

Une filière "pierre sèche" pérenne et dynamique doit se doter d'artisans compétents et connaisseurs du sujet pour être en mesure de répondre aux besoins du territoire. Depuis plusieurs années, plusieurs artisans du territoire se sont investis dans ce domaine et sont montés en compétence à travers notamment des formations

qualifiantes. Le Syndicat mixte du Parc et la CMA travaillent également, actuellement, en partenariat avec les ALC (Artisans Lauziers Couvreur) sur la création et la mise en œuvre de formations sur le territoire. Au-delà des artisans, ce sont aussi les associations locales, agents publics, élus, prescripteurs et donneurs d'ordres qui sont des maillons essentiels de la préservation et du développement de la pierre sèche.

Sur le territoire du Parc-Géoparc, le projet vise à sensibiliser et initier les professionnels du territoire détenteurs de la Marque Valeurs Parc. Véritables ambassadeurs du territoire dans des domaines d'activités très variés, ils constituent un public essentiel à initier aux savoir-faire de la pierre sèche. Le projet consiste à leur proposer 2 sessions de formation de deux jours, pour 8 participants maximum à chaque session, de janvier 2027 à mars 2028.

- Sensibilisation des jeunes en formation bâtiment aux savoir-faire de la pierre sèche

Un programme pédagogique de découverte de la pierre sèche sera proposé aux apprentis en formation maçonnerie des CFA des territoires de la coopération. Le programme, d'une durée prévisionnelle de 3 jours, initiera les apprentis aux métiers, ressources, savoir-faire, connaissances patrimoniales, à travers des interventions de spécialistes, des visites de chantiers et/ou de sites patrimoniaux, des ateliers d'initiation... Un temps de présentation des différents territoires de la coopération et de leurs actions autour de la filière pierre sèche sera intégré au programme.

L'objectif visé est de permettre aux jeunes en apprentissage de découvrir, de s'informer, de se former sur la pierre sèche et de susciter des vocations éventuelles.

Deux sessions de ce programme seront prévues, une au cours de l'année scolaire 2026/2027 et une au cours de l'année scolaire 2027/2028.

Période :

L'ensemble du projet de coopération PIERRE D'OC se déroulera de novembre 2026 à juin 2028.

Budget :

Les dépenses pour un montant de 31 960.56 € sont les suivantes :

Visites inspirantes	5 150
Guide de bonnes pratiques	414
Annuaire cartographique	427
Boîte à outils urbanisme	1 725
Plan de formations mutualisé	2 440
Sensibilisation aux savoir-faire de la pierre sèche	6 000
Prestation CMA du Lot (mise en œuvre du projet)	12 500
Dépenses de personnel Parc (14 jours)	3 304.56
TOTAL dépenses	31 960.56

Plan de financement prévisionnel :

Leader : 25 568.45 € (80%)

Syndicat mixte du Parc : 6 392.11 €

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide l'action proposée ci-dessus, autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants et à signer toutes les pièces administratives et financières pour sa mise en œuvre.

**La Présidente
Catherine MARLAS**